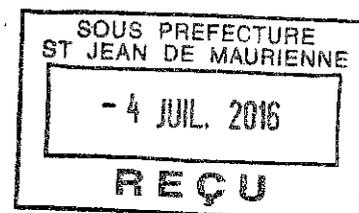


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 16 JUIN 2016

Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 8
Représentés : 2
Absents : 5

Date de convocation : 10 juin 2016
Date d'affichage : 10 juin 2016



L'an deux mil seize, le seize juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN

Etaient représentés : Marie VIALLET (donne procuration à Jean-Marie MARTIN) Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Jean-Paul LAURENT)

Absents : Christian PETRAZ - Stéphanie MASSE - Corine FALCOZ - Stéphanie FEUTRIER - Gérard VUILLERMET

Jean-Marie MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 16-06-042

Objet : **TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que les tarifs des concessions du cimetière, nonobstant la mise à jour de leur valeur financière, ont besoin d'un toilettage dans la mesure où les dernières délibérations ne mentionnent pas la durée des concessions, cases du colombarium comprises.

Il précise que sur proposition du comité consultatif du cimetière, sont envisagés les tarifs suivants :

- ❖ **Concessions pleine terre :**
 - 2 m² pour 15 ans : 200 € et pour 30 ans : 300 €
 - 4 m² pour 15 ans : 400 € et pour 30 ans : 600 €

- ❖ **Concession cases colombarium :**
 - 400 € la case pour une durée de 30 ans.

❖ **Achat caveau pour une durée de 30 ans:**

- Trois places, 2 300 € et location terrain, 300 € soit un total de 2 600 €
- Six places, 2 600 € et location terrain, 600 € soit un total de 3 200 €

En fonction de ces éléments, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir se prononcer sur cette affaire communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'arrêter, à compter du 1^{er} juillet 2016, les tarifs des concessions du cimetière ainsi qu'il suit :

❖ **Concessions pleine terre :**

- 2 m² pour 15 ans : 200 € et pour 30 ans : 300 €
- 4 m² pour 15 ans : 400 € et pour 30 ans : 600 €

❖ **Concession cases colombarium :**

- 400 € la case pour une durée de 30 ans.

❖ **Achat caveau pour une durée de 30 ans:**

- Trois places, 2 300 € et location terrain, 300 € soit un total de 2 600 €
- Six places, 2 600 € et location terrain, 600 € soit un total de 3 200 €

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire
Publication : _____
Transmission en Sous-Préfecture : <u>04/07/16</u>
Réception en Sous-Préfecture : <u>04/07/16</u>
Valloire, le <u>05/07/16</u>
Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX

